

Nombre :	
de Conseillers en exercice	14
de Conseillers présents	9
de Votants	11

L'an deux mil dix-neuf le 6 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur André BOULOT , Maire . Date de la convocation le 27/02/19.

Membres Présents : MM. André BOULOT, Dany BOIDE, Hervé MASSONNET, Philippe GEANT, Agnès FRISQUE, Brigitte ROGET, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Véronique THONNELLIER

Membres Absents : Jean-Luc SIMMONNEAU, Roger GOINEAU, CERCEAU Magalie, Françoise ALAITRU, Ninon LACOLLEY  
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Brigitte ROGET, Françoise ALAITRU donne pouvoir à Philippe GEANT,  
BLANCHARD Yannick est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

## 162-19 Rentrée 2019/2020 – Effectifs Scolaires

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2019-2020, monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier émanant du Directeur Académique concernant les projets de fermeture d'une classe à l'Ecole Georges Brassens et le gel d'une classe l' Ecole des Hirondelles de Chevrette.

Le conseil est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Considérant que la fermeture de classes sur chacun des 2 sites serait de nature à compromettre l'accueil des enfants dès 3 ans et serait contraire aux directives actuelles instaurées par Monsieur Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation National de «*Faire de l'école maternelle une école à part entière.* » en rendant l'instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans ;

Considérant que la fermeture de classes sur chacun des 2 sites ne s'inscrit pas dans les projets d'école qui prennent en compte la scolarisation des Tout-Petits avec un aménagement particulier pour cette tranche d'âge;

Considérant que les équipes enseignantes, les parents d'élèves et la commune travaillent conjointement afin que les conditions d'apprentissage des élèves soient les meilleures possibles ;

Considérant que la fermeture d'une classe, pour un déficit de quelques élèves serait préjudiciable au maintien et à la consolidation de cette organisation qui fait l'unanimité de la communauté éducative de Nalliers , des parents d'élève et du Conseil Municipal ;

Considérant que toute suppression de classe serait de nature à fragiliser l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP) ;

Considérant que la fermeture d'une classe maternelle sur l'Ecole Georges Brassens remet en cause les 3 postes d'ATSEM actuellement pourvus ;

Considérant que les 2 écoles remplissent les conditions de quatre priorités affichées par la DSDEN à la rentrée 2019 :

-attention particulière aux écoles de territoires ruraux.

-diminution du nombre d'élèves par classe de maternelle impossible avec la suppression d'une classe de maternelle.

-accueil des enfants de moins de trois ans

-accueil des élèves en situation de handicap (6 enfants ayant un dossier à la MDPH dont 4 avec accompagnement)

Affirmant son attachement au maintien et au développement des écoles rurales qu'il considère comme un facteur fondamental du développement et du maintien des populations ;

Rappelant les investissements importants effectués récemment dans la création d'une école neuve comportant 8 classes, des salles d'activités et des espaces éducatifs adaptés et dans la création d'une salle de classe, d'une salle d'activités et l'agrandissement important des espaces éducatifs à l'école des Hirondelles ;

Rappelant le renouvellement du PEDT et le projet d'un « plan mercredi » en cours et l'élaboration avec pour objectif une offre scolaire et périscolaire de grande qualité éducative.

**Demande le maintien de 7 classes à l' Ecole Georges Brassens**

**Demande la maintien de la 3<sup>ème</sup> classe à l'Ecole des Hirondelles de Chevrette**

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus ,  
Ont signé au registre tous les membres.  
Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
André Boulot

